

figurerait à l'ordre du jour d'aujourd'hui était assujettie à un embargo. Nous n'avons aucune indication à son sujet.

Il a peut-être donné un avis de 48 heures. Le député NPD de Saskatoon—Hambolt a peut-être avisé ses collègues, mais il n'a pas avisé le gouvernement. Le gouvernement n'a pas bénéficié d'un préavis de 48 heures au sujet de l'intention de tenir un vote.

En conséquence, il semble clair que le député savait des choses que nous ne savions pas. Nous avons demandé des renseignements au greffe, mais la personne qui avait déposé la motion l'avait assujettie à un embargo. C'est son choix, mais il a choisi délibérément de ne pas communiquer l'avis à tous les députés. Je pense que cela ajoute un autre élément à la question. En fait, cela pourrait vous aider, monsieur le Président, à prendre une décision.

Je pense que nous avons un problème général, qui est la question de savoir si un député de l'opposition peut déposer une motion permanente à l'ordre du jour, qui constitue pour toujours un préavis de 48 heures. Je considère que ce serait contraire à l'intention générale de la négociation d'un calendrier parlementaire.

En ce qui concerne la question de l'embargo à l'égard du gouvernement, monsieur le Président, elle atteste clairement que les députés de ce côté n'ont pas bénéficié du préavis de 48 heures normalement exigé.

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, j'aimerais répondre à la question qui m'est posée.

Selon moi, la question est effectivement importante et d'ailleurs je l'ai soulevée dans le débat sur le message du Sénat concernant le projet de loi C-21. Le député s'en souviendra, j'en suis sûr. Il est en effet assez rare que les députés de l'opposition ne reçoivent pas le préavis d'une motion. Mais ils n'en reçoivent pas dans le cas des messages du Sénat et des motions de réponse, négative ou affirmative, du gouvernement à ces messages. Dans ce cas, l'opposition n'est informée de la prise de position ou de la motion qu'une fois que le ministre a fini son discours sur le message. C'est tout à fait inacceptable.

Il n'y a rien d'inacceptable à ce que l'avis d'une motion qui va être présentée à la Chambre soit publié au *Feuilleton*. Autant que je sache, aucun ouvrage n'oblige l'opposi-

tion à aviser le gouvernement avant la parution du *Feuilleton*.

En fait, nous pourrions agir comme le gouvernement agit avec nous au sujet des messages du Sénat et ne pas le prévenir de nos intentions avant la publication du *Feuilleton*.

Je dirais même plus. Nous avons songé à faire inscrire 15 motions au *Feuilleton* pour obliger le gouvernement à retenir 15 ministres jusqu'à ce qu'il apprenne le lendemain laquelle serait mise en délibération. Nous pourrions le faire. Mais nous ne le faisons pas parce que nous voulons la collaboration du gouvernement.

Je demande au whip du gouvernement d'insister auprès du leader de son parti à la Chambre pour faire modifier les dispositions du *Feuilleton* qui nous empêchent parfois de connaître à l'avance les avis de motion et les intentions du gouvernement concernant les travaux de la Chambre. J'estime que c'est très important.

Je ne crois pas que sa cause soit défendable. Le gouvernement a reçu l'avis hier à 17 h 45. . .

**M. Hawkes:** Non, c'est faux.

**M. Angus:** À 18 h 45.

**M. Gauthier:** C'est vrai, à 18 h 45, je m'excuse.

Et même si vous l'avez reçu ce matin, c'est réglementaire; il n'y a pas infraction au Règlement. Et apparemment, vous avez été informés à 18 h 45. Je laisserai la parole aux néo-démocrates à ce sujet.

**M. le Président:** Je donnerai d'abord la parole au député de Saskatoon—Clark's Crossing, puis de nouveau au député de Calgary—Ouest.

**M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing):** Monsieur le Président, depuis quelque temps, le gouvernement défend des arguments qui ne tiennent pas debout. Je crois que nous en avons encore un autre exemple. . .

**M. le Président:** Je ne veux pas nous lancer dans un débat. Nous avons déjà bien du mal avec cette question de procédure et je voudrais que nous nous en tenions strictement au sujet de la discussion en le présentant le plus succinctement possible. Je sais que la présidence peut compter sur le député.

**M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing):** Monsieur le Président, les préavis ont tous été dûment envoyés. D'ailleurs, quelqu'un nous a déjà rappelé que le